



ETHIQUE ET SECURITE FFTIR

Notre éthique

L'éthique de la FFTir repose sur les valeurs originelles qui ont construit ses bases en organisant une pratique sportive du tir. Elle implique :

- ▶ **le respect de l'arme** en tant que matériel sportif,
- ▶ **une pratique exclusivement sur des cibles**, qu'elles soient fixes, mobiles ou cassables, de papier (cible), métalliques (gong) ou d'argile (plateau), telles que définies par les fédérations internationales auxquelles nous adhérons,
- ▶ **l'interdiction absolue de viser quelqu'un** sous peine de radiation,
- ▶ **le strict respect des règles et des comportements de sécurité** édictés par la FFTir ainsi que par les fédérations internationales gérant les différentes disciplines sportives de tir,

Les valeurs de la Fédération Française de Tir correspondent aux valeurs traditionnelles du sport : **la progression, le respect, le contrôle de soi, l'engagement, l'esprit d'équipe, la fraternité et le dépassement de soi**. Ces valeurs sont mises en avant dans son dispositif progressif d'apprentissage nommé [«Cibles Couleurs®»](#).

(Source : <https://www.fftir.org/notre-ethique/>)



Les règles de sécurité

La sécurité concerne toutes les personnes se trouvant dans le périmètre de pratique d'un stand de tir, **tireurs, moniteurs, arbitres, dirigeants et spectateurs**. Nous devons la respecter et en appliquer les règles en tenant compte des règlements édictés par la FFTir, des règlements spécifiques à chaque discipline et des règlements propres à chaque club.

Vous trouverez ci-après, les règles de sécurité de la FFTir, recommandations s'adressant particulièrement aux débutants ainsi qu'à tous les tireurs, respectant à la fois le bon sens, l'esprit de la législation française sur les armes ainsi que les règlements sportifs.

LA RÈGLE DE SÉCURITÉ PRINCIPALE :

Une arme doit **TOUJOURS** être considérée comme **CHARGÉE** et à ce titre ne doit **JAMAIS** être dirigée vers soi-même ou vers quelqu'un.

(Source : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>)



Les règles de sécurité



► LE TRANSPORT DE L'ARME :

- *Licence valide = titre de transport légitime*
- *Conditions de transport réglementées pour Cat. B et arbalètes*
- *FFTir recommande de respecter ces conditions pour toutes les armes*

(Source : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>)

Les règles de sécurité



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

"La sécurité avant tout !"

RÈGLES DE SÉCURITÉ

CEs RÈGLES DE SÉCURITÉ S'APPLIQUENT IMPÉRATIVEMENT À TOUS DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR (tireurs, encadrement, accompagnants et spectateurs).
LEUR NON-RESPECT ENTRAÎNERA L'EXPULSION IMMÉDIATE DES CONTRÉVENANTS.
LES CLUBS ET LES INSTANCES FÉDÉRALES DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU DE DOMMAGES DÙS À UN MANQUEMENT À CES RÈGLES.



Les armes et les munitions

- Une arme doit toujours être considérée comme chargée (prête à tirer)
- Une arme ne doit jamais être dirigée vers quelqu'un
- Avant de manipuler une arme, on doit toujours s'assurer qu'elle est mise en sécurité (contrôle visuel et physique)

Dans l'enceinte du stand de tir

➤ Il faut toujours :

- vérifier que son arme est en bon état de fonctionnement,
- diriger son arme vers les cibles,
- demander l'accord de son utilisateur pour manipuler une arme,
- mettre son arme en sécurité et la ranger dans une housse ou une mallette pour le transport.

➤ Il ne faut jamais :

- effectuer des visites en dehors du pas de tir,
- fermer ou manipuler brutalement une arme,
- laisser une arme sans surveillance,
- se déplacer avec une arme à la main, tremble à l'épaule ou dans un holster, qu'elle soit vide ou approvisionnée (portant une ou plusieurs munitions).

➤ Pour mettre une arme en sécurité :

- enlever le chargeur et/ou vider la chambre ou le barillet,
- bloquer le mécanisme en position ouverte,
- contrôler visuellement l'absence de munition,
- insérer dans l'arme un marqueur physique (bâtonnet),
- ouvrir son fusil ou la cassetta de celui-ci avant de le déposer sur un râtelier.

➤ La mise en sécurité d'une arme est impérative :

- à chaque arrêt momentané des tirs,
- à la fin de chaque séance de tir,
- avant toute opération de contrôle, de réparation ou de nettoyage,
- avant son transport ou son stockage.

Les dispositions complémentaires de sécurité et de protection

- Pendant les tirs, il est obligatoire de porter un équipement de protection auditif (bouchons d'oreilles ou casque).
- Recommandées dans la plupart des disciplines, les protections oculaires (lunettes) sont obligatoires pour le tir aux Armes anciennes, aux Armes réglementaires, aux Silhouettes métalliques et pour le Tir sportif de vitesse.
- Il est interdit de fumer sur le pas de tir.
- Les conditions de transport des armes et des munitions entre le domicile du tireur et le stand doivent respecter la réglementation en vigueur.



PROTECTIONS AUDITIVES

Les responsables du stand et des tirs doivent s'assurer que les règles de sécurité sont adaptées au programme de chaque discipline et aux tirs pratiques (initiation, loisir, entraînement, compétition, etc.). Ils doivent :

- prêter et expliquer l'ensemble des actions de sécurité à conduire
- sensibiliser les participants ainsi que les accompagnateurs des mineurs.

- contrôler visuellement et physiquement leur application
- localiser les moyens d'alerte et de premiers secours

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75012 PARIS - 01 58 25 45 45 - www.fftir.org

**FIOCCHI**

TOUTE PERSONNE PRÉSENTE DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR SE DOIT D'INTERVENIR EN CAS DE DANGER

(Source : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>)



Les règles de sécurité

**CES RÈGLES DE SÉCURITÉ S'APPLIQUENT IMPÉRATIVEMENT À TOUS DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR (tireurs, encadrement, accompagnants et spectateurs).
LEUR NON-RESPECT ENTRAÎNERA L'EXPULSION IMMÉDIATE DES CONTREVENANTS.**

LES CLUBS ET LES INSTANCES FÉDÉRALES DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU DE DOMMAGES DÙS À UN MANQUEMENT À CES RÈGLES.

Dans l'enceinte du stand de tir

➤ Il faut toujours :

- vérifier que son arme est en bon état de fonctionnement,
- diriger son arme vers les cibles,
- demander l'accord de son utilisateur pour manipuler une arme,
- mettre son arme en sécurité et la ranger dans une housse ou une mallette pour la transporter.

➤ Il ne faut jamais :

- effectuer des visées en dehors du pas de tir,
- fermer ou manipuler brutalement une arme,
- laisser une arme sans surveillance,
- se déplacer avec une arme à la main, bretelle à l'épaule ou dans un holster, qu'elle soit vide ou approvisionnée (contenant une ou plusieurs munitions).

➤ Pour mettre une arme en sécurité :

- enlever le chargeur et/ou vider la chambre ou le barillet,
- bloquer le mécanisme en position ouverte,
- contrôler visuellement l'absence de munition,
- insérer dans l'arme un marqueur physique (drapeau),
- ouvrir son fusil ou la culasse de celui-ci avant de le déposer sur un râtelier.

➤ La mise en sécurité d'une arme est impérative :

- à chaque arrêt momentané des tirs,
- à la fin de chaque séance de tir,
- avant toute opération de contrôle, de réparation ou de nettoyage,
- avant son transport ou son stockage.

(Source : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>)



Les règles de sécurité

Les dispositions complémentaires de sécurité et de protection

- Pendant les tirs, il est **obligatoire de porter un équipement de protection auditif** (bouchons d'oreilles ou casque).
- Recommandées dans la plupart des disciplines, les **protections oculaires (lunettes)** sont obligatoires pour le tir aux Armes anciennes, aux Armes réglementaires, sur Silhouettes métalliques et pour le Tir sportif de vitesse.
- Il est **interdit de fumer** sur le pas de tir.
- Les conditions de transport des armes et des munitions entre le domicile du tireur et le stand doivent respecter la réglementation en vigueur.

(Source : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>)



Les règles de sécurité

Les responsables du stand et des tirs doivent s'assurer que les règles de sécurité sont adaptées au programme de chaque discipline et aux tirs pratiqués (initiation, loisir, entraînement, compétition, etc.). Ils doivent :

- **préciser** et expliquer l'ensemble des actions de sécurité à conduire
- **sensibiliser** les participants ainsi que les accompagnateurs des mineurs
- **contrôler** visuellement et physiquement leur application
- **localiser** les moyens d'alerte et de premiers secours

TOUTE PERSONNE PRÉSENTE DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR SE DOIT D'INTERVENIR EN CAS DE DANGER

(Source : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>)



Les règles de sécurité

Les besoins de sécurité ne sont pas les mêmes en tir sportif et en tir de combat ou de défense !!

- ▶ Tir sportif = Tir depuis une position statique vers une zone sécurisée (cibles)
- ▶ Tir de combat / défense = nécessite un port d'arme et du tir potentiel dans des zones non sécurisées

Exception du TSV : nécessite un encadrement particulier et le tir se fait tout de même dans une zone sécurisée



Quelle image voulons-nous donner ?



Si nous laissons nos licenciés pratiquer en dehors des règles de sécurité FFTir et/ou de son éthique :

- ▶ Accidents engageant des responsabilités et médiatisés ?
- ▶ Des tireurs prêts à utiliser leurs armes hors des stands ?
- ▶ Légitimité de détenir des armes à titre sportif ?
- ▶ Quelle image pour les futurs licenciés ?

Questions

